



28/12/2023

Fonds de droit français

GROUPAMA MONETAIRE

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	6
4. Certification du Commissaire aux Comptes	17
5. Comptes de l'exercice	21
6. Annexe(s)	53
Caractéristiques de l'OPC	54
Information SFDR	69

I. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

31 mai 2023

- Modification de la part d'investissement durable qui passe de 15% à **10%** ;
- Mise à jour réglementaire SFDR niveau 2 de l'annexe ESG.

08 août 2023

- Modification du délai de règlement / livraison des ordres qui passe de J+3 à **J+1** pour la catégorie de **part M**.

24 novembre 2023

- Modification de la part d'investissement durable qui passe de 10% à **20%**.
- Mise à jour données chiffrées du DIC.

2. RAPPORT DE GESTION

Après une décennie marquée par la chute des rendements sur le marché monétaire, conséquence des politiques ultra-accommodantes des banques centrales, 2023 aura été le renouveau des rendements au-delà de 3%, soutenus par la poursuite de la remontée des taux directeurs.

Le premier trimestre 2023 a été marqué par l'irruption d'un potentiel risque de liquidité bancaire en provenance des banques régionales américaines, faisant revoir temporairement à la baisse les anticipations des taux directeurs des banques centrales. En mars, dans l'univers obligataire, les émetteurs financiers ont sous-performé, notamment les dettes subordonnées ATI, la confiance des investisseurs sur ce type d'instruments ayant été ébranlée par le sauvetage de dernière minute par UBS de Crédit Suisse. En effet, ce sauvetage a pu se réaliser notamment en ne remboursant pas les détenteurs de dettes ATI.

Dans le courant de l'été, les banques centrales européenne (BCE) et américaine (FED) ont finalement décidé de marquer une pause dans leur cycle de resserrement monétaire, constatant les premiers effets matériels de leurs décisions politiques plus restrictives (hausse des taux, réduction des programmes de rachat d'actifs, fin progressive des TLTRO...) sur la désinflation souhaitée.

Sur ces derniers mois de l'année, les publications macroéconomiques ont laissé à penser que, de part et d'autre de l'Atlantique, le gros de l'inflation est derrière nous, et que, bon an mal an, l'économie mondiale resterait résiliente. C'est d'ailleurs ce que le président de la Fed, J. Powell, a laissé entendre lors de son dernier discours le 13 décembre.

Au regard de notre scénario central d'une inflation plus pérenne que ce qu'anticipe le marché et donc de la poursuite des interventions des banques centrales sur les taux directeurs, nous avons adopté un positionnement très prudent sur les taux d'intérêt tout au long de l'année à travers des couvertures de taux (préférence pour les instruments à taux variables vs à taux fixes, swaps de taux d'intérêt) qui se matérialisent par une durée de maturité proche de zéro pour le portefeuille. Nous avons également réduit nos expositions obligataires qui ont perdu en compétitivité par rapport aux instruments comparables du marché monétaire, non seulement en termes de base ajustée du risque mais également en termes de rendement pur.

En revanche à partir du 2^{ème} trimestre, tout en couvrant toujours le risque de taux, nous avons sensiblement fait évoluer notre zone d'intervention sur nos investissements en allongeant régulièrement les maturités sélectionnées dans le secteur bancaire. En effet, notamment sur le segment 9 – 12 mois, les primes offertes par certaines banques retrouvent des niveaux proches des niveaux pre-LTRO (facilités d'emprunt long terme pour les banques offertes par la BCE) de 2014 que nous jugeons attractifs (+35 / +40 points de base sur le 1 an pour des banques notées A-1). Pour ces banques les plus généreuses, ces primes ne devraient plus augmenter significativement malgré les prochaines tombées des TLTRO, faisant baisser les liquidités dans le système financier.

Ce retour marqué sur les bancaires s'est réalisé en partie au détriment du secteur énergétique qui a connu de moins forts besoins en financement post crise énergétique. Nous avons arbitrégé également la courbe des émetteurs bancaires en vendant des titres courts au profit de titres plus longs là où la courbe nous est apparue attractive. Sur la deuxième moitié de l'année, contrairement à la première moitié, nous avons privilégié les émetteurs espagnols et italiens dans le secteur bancaire par rapport aux émetteurs des pays cœur.

Les analystes de marché anticipent désormais que la BCE enclenchera une série de baisse de ses taux directeurs à partir du printemps. A l'aune d'une inflation que nous estimons robuste pour les prochaines années et au-delà de la cible BCE, nous estimons que la pause sur les taux durera plus longtemps que les attentes de marché. Cela nous invite à rester très défensifs sur notre durée de maturité, qui reste pour le fonds proche de zéro.

Notre repondération graduelle sur des maturités plus longues, a permis au fonds d'augmenter la performance relative du portefeuille face à son indice de référence, l'Ester capitalisé par rapport aux dernières années.

La valorisation de Groupama Monétaire IC est passée de 212 384.81€ au 29/12/2022 à 219 720.06€ au 28/12/2023, et sa performance annualisée a été de 3.45% contre 3.28% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Monétaire ID est passée de 9 891.63€ au 29/12/2022 à 10 205.25€ au 28/12/2023, et sa performance annualisée a été de 3.47% contre 3.28% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Monétaire M est passée de 1 024.64€ au 29/12/2022 à 1 060.03€ au 28/12/2023, et sa performance annualisée a été de 3.45% contre 3.28% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Monétaire N est passée de 509.08€ au 29/12/2022 à 525.81€ au 28/12/2023, et sa performance annualisée a été de 3.29% contre 3.28% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Monétaire R est passée de 500.95€ au 29/12/2022 à 517.96 € au 28/12/2023, et sa performance annualisée a été de 3.40% contre 3.28% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA ENTREPRISES IC	312 445 543,62	276 646 739,15
CA ZCP 24-01-23	219 988 389,50	220 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 301023 FIX 0.0	149 951 390,76	150 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 100823 FIX 0.0	119 987 834,57	120 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 310323 FIX 0.0	114 990 736,86	115 000 000,00
CA ZCP 23-01-23	114 981 794,55	115 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 080823 FIX 0.0	109 988 848,35	110 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 030423 FIX 0.0	109 973 697,96	110 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 241023 FIX 0.0	104 988 655,39	105 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 010823 FIX 0.0	99 990 584,22	100 000 000,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				
% de l'Actif Net				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

--	--	--	--	--

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
- Actions				
- Obligations				
- OPC				
- TCN				
- Cash				
Rating				

Monnaie de la garantie				

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				39 196,41	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Groupama Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM) ;
- o Dépôt ;
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité ;
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité ;
- o Prises en pension.

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçues.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Groupama Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC.

Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par Groupama Asset Management.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : I 430 000 000,00

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : I 430 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CITIBANK NA DUBLIN NATIXIS NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 150 000,00 150 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	39 196,41
. Autres revenus	
Total des revenus	39 196,41
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 160 085 894,50 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gèrait, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023	28 674 291 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3^e tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2^e tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1^{er} tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	9 135 916 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	6 607 907 euros

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Groupama Monétaire

Exercice clos le 28 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama Monétaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Monétaire constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.04.13 00:12:38 +02'00'

Youssef Boujanoui

5. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/12/2023 en EUR

ACTIF

	28/12/2023	29/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 012 975 483,84	2 114 623 063,72
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	2 852 509 406,29	1 993 912 723,48
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 705 062 799,22	1 054 325 604,04
Titres de créances négociables	1 697 584 952,61	1 029 399 228,18
Autres titres de créances	7 477 846,61	24 926 375,86
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 147 446 607,07	939 587 119,44
Organismes de placement collectif	160 085 894,50	120 019 707,17
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	160 085 894,50	120 019 707,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	380 183,05	690 633,07
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		29,18
Autres opérations	380 183,05	690 603,89
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	500 001,99	1 000,00
Opérations de change à terme de devises		
Autres	500 001,99	1 000,00
COMPTES FINANCIERS	616 260 949,78	435 111 205,77
Liquidités	616 260 949,78	435 111 205,77
TOTAL DE L'ACTIF	3 629 736 435,61	2 549 735 269,49

PASSIF

	28/12/2023	29/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 394 557 475,19	2 529 935 755,86
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	11,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	474 883,03	-7 525 652,42
Résultat de l'exercice (a,b)	111 604 707,21	6 233 108,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 506 637 076,43	2 528 643 212,11
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	934 136,55	111 024,08
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	934 136,55	111 024,08
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	934 136,55	111 024,08
DETTES	122 165 222,63	20 981 033,30
Opérations de change à terme de devises		
Autres	122 165 222,63	20 981 033,30
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	3 629 736 435,61	2 549 735 269,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/0.097		46 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.157		94 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.168		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.176		73 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.403		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.434		55 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.478		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.482		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.482		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.576		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.577		73 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.596		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.634		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.665		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.547		19 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.554		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.598		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.724		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.745		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.752		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.782		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.683		23 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.817		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.680		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.718		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.868		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.735		12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.934		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.915		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.814		47 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.957		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.830		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.834		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.834		2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.791		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.981		11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.834		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/I.814		43 500 000,00

	28/12/2023	29/12/2022
OISEST/0.0/FIX/1.828		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.836		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.999		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.787		7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.062		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.885		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.998		14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.297		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.184		27 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.29	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.520	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.597	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.610	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.625	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.595	40 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.836	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.873	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.772	8 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.801	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.805	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.749	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.843	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.805	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.755	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.814	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.848	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.923	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.909	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.946	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.947	37 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.931	11 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.929	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.931	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.927	4 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.935	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.942	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.922	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.865	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.923	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.930	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.929	16 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.936	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.893	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.932	28 000 000,00	

	28/12/2023	29/12/2022
OISEST/0.0/FIX/3.872	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.793	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.925	45 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.930	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.774	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.922	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.919	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.919	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.910	6 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.914	11 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.917	9 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.916	26 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.917	7 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.713	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.911	4 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.899	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.920	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.915	11 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.915	7 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.745	17 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.698	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.770	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.916	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.915	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.873	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.904	35 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.914	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.904	11 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.904	6 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.904	13 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.916	19 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.722	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.906	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.918	7 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.917	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.908	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.917	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.912	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.912	7 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.870	4 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16 523 367,83	1 581 019,87
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		392 693,98
Produits sur titres de créances	84 778 738,15	8 279 524,64
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	39 196,41	623,76
Produits sur instruments financiers à terme	1 175 730,36	1 255 265,41
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	102 517 032,75	11 509 127,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	139 910,88	309 817,45
Charges sur dettes financières	10 004,10	1 384 716,16
Autres charges financières		
TOTAL (2)	149 914,98	1 694 533,61
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	102 367 117,77	9 814 594,05
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 339 340,97	2 578 523,71
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	99 027 776,80	7 236 070,34
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	12 576 930,41	-1 002 961,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	111 604 707,21	6 233 108,67

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger :

- Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris : Dernier cours du jour de valorisation.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contrevaletur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres

- Acquisitions temporaires de titres

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

- Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise).
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent.
- Pour les swaps :

- Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

- Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons courus.

Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus, sauf pour les contrats à terme fermes et conditionnels.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Catégorie de parts	Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				Commissions de mouvement		
	Assiette	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commission de surperformance	Assiette	Commission perçue par le dépositaire	Commission perçue par la société de gestion
Part IC	Actif net	Taux maximum : 0,20% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant
Part ID	Actif net	Taux maximum : 0,20% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant
Part M	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant
Part N	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant
Part R	Actif net	Taux maximum : 0,40% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%.

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA MONETAIRE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA MONETAIRE ID	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA MONETAIRE M	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA MONETAIRE N	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA MONETAIRE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	2 528 643 212,11	4 200 602 806,70
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	16 261 750 683,99	14 861 517 446,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 387 362 311,62	-16 533 204 709,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 713 320,25	59 782,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 257 188,01	-10 212 596,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	81,73	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-57 463,35	-79,70
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 472 632,83	2 237 363,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 306 592,43	-2 166 040,40
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 166 040,40	4 403 403,67
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 176 552,78	407 127,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-758 977,20	417 575,58
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-417 575,58	-10 447,88
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-117 115,52	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	99 027 776,80	7 236 070,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 506 637 076,43	2 528 643 212,11

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	653 508 236,02	18,64
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 003 094 808,46	28,60
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	40 981 908,13	1,17
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	7 477 846,61	0,22
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	1 147 446 607,07	32,72
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	2 852 509 406,29	81,35
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	1 430 000 000,00	40,78
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 430 000 000,00	40,78
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	1 798 947 474,85	51,30	1 053 561 931,44	30,04				
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers						616 260 949,78	17,57	
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 430 000 000,00	40,78						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	1 215 576 514,82	34,67	1 636 932 891,47	46,68						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	616 260 949,78	17,57								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	724 000 000,00	20,65	706 000 000,00	20,13						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	1,99
	Collatéraux	500 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		500 001,99
DETTES		
	Achats à règlement différé	121 667 018,49
	Frais de gestion fixe	348 204,14
	Collatéraux	150 000,00
TOTAL DES DETTES		122 165 222,63
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-121 665 220,64

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA MONETAIRE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	73 472,343	15 871 123 747,87
Parts rachetées durant l'exercice	-69 989,899	-15 119 926 166,67
Solde net des souscriptions/rachats	3 482,444	751 197 581,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 196,975	
Part GROUPAMA MONETAIRE ID		
Parts souscrites durant l'exercice	7 641,487	76 770 296,17
Parts rachetées durant l'exercice	-6 495,772	-65 409 106,74
Solde net des souscriptions/rachats	1 145,715	11 361 189,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 328,398	
Part GROUPAMA MONETAIRE M		
Parts souscrites durant l'exercice	95 404,879	100 106 179,14
Parts rachetées durant l'exercice	-82 085,921	-86 196 277,80
Solde net des souscriptions/rachats	13 318,958	13 909 901,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 315,794	
Part GROUPAMA MONETAIRE N		
Parts souscrites durant l'exercice	139 116,027	71 836 828,43
Parts rachetées durant l'exercice	-76 140,498	-39 453 906,34
Solde net des souscriptions/rachats	62 975,529	32 382 922,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	90 168,740	
Part GROUPAMA MONETAIRE R		
Parts souscrites durant l'exercice	277 925,161	141 913 632,38
Parts rachetées durant l'exercice	-149 330,658	-76 376 854,07
Solde net des souscriptions/rachats	128 594,503	65 536 778,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	143 742,553	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA MONETAIRE IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA MONETAIRE ID Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA MONETAIRE M Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA MONETAIRE N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA MONETAIRE R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/12/2023
Part GROUPAMA MONETAIRE IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3 134 983,06 0,11
Part GROUPAMA MONETAIRE ID Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 16 129,84 0,11
Part GROUPAMA MONETAIRE M Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 25 419,60 0,11
Part GROUPAMA MONETAIRE N Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 97 948,78 0,29
Part GROUPAMA MONETAIRE R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 64 859,69 0,18

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			160 085 894,50
	FR0010213355	GROUPAMA ENTREPRISES IC	160 085 894,50
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			160 085 894,50

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	11,00	
Résultat	111 604 707,21	6 233 108,67
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	111 604 718,21	6 233 108,67

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	106 385 996,15	6 137 249,12
Total	106 385 996,15	6 137 249,12

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE ID		
Affectation		
Distribution	427 584,75	5 372,71
Report à nouveau de l'exercice	0,23	1,47
Capitalisation		
Total	427 584,98	5 374,18
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 328,398	182,683
Distribution unitaire	321,88	29,41
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 023 890,79	42 960,36
Total	1 023 890,79	42 960,36

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 435 742,68	34 149,15
Total	1 435 742,68	34 149,15

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 331 503,61	13 375,86
Total	2 331 503,61	13 375,86

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	474 883,03	-7 525 652,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	474 883,03	-7 525 652,42

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	451 511,84	-7 427 367,50
Total	451 511,84	-7 427 367,50

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 557,73	
Capitalisation		-4 294,99
Total	2 557,73	-4 294,99

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 344,65	-51 991,00
Total	4 344,65	-51 991,00

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 404,62	-41 327,70
Total	6 404,62	-41 327,70

	28/12/2023	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 064,19	-671,23
Total	10 064,19	-671,23

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
Actif net Global en EUR	2 207 900 848,24	2 335 078 286,44	4 200 602 806,70	2 528 643 212,11	3 506 637 076,43
Part GROUPAMA MONETAIRE IC en EUR					
Actif net	2 103 625 225,01	2 328 919 747,93	4 170 437 335,60	2 487 988 401,60	3 339 080 236,43
Nombre de titres	9 840,600	10 919,636	19 642,678	11 714,531	15 196,975
Valeur liquidative unitaire	213 770,02	213 278,15	212 315,11	212 384,81	219 720,06
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-226,03	-252,86	-408,94	-634,03	29,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-268,73	-246,59	-324,41	523,90	7 000,47
Part GROUPAMA MONETAIRE ID en EUR					
Actif net	56 771 593,26	99,19	98,80	1 807 033,45	13 556 633,62
Nombre de titres	5 711,010	0,010	0,010	182,683	1 328,398
Valeur liquidative unitaire	9 940,73	9 919,00	9 880,00	9 891,63	10 205,25
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées					1,92
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-10,51	-10,00	-4,00	-23,51	
Distribution unitaire sur résultat				29,41	321,88
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,49	-13,00	-1,00		
Part GROUPAMA MONETAIRE M en EUR					
Actif net	42 594 793,39	582 684,10	19 164 606,44	17 415 701,39	32 135 743,09
Nombre de titres	41 300,962	566,288	18 709,818	16 996,836	30 315,794
Valeur liquidative unitaire	1 031,33	1 028,95	1 024,31	1 024,64	1 060,03
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,09	-1,21	-1,97	-3,05	0,14
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,29	-1,18	-1,56	2,52	33,77

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
Part GROUPAMA MONETAIRE N en EUR					
Actif net	4 909 236,58	5 575 755,22	11 000 765,86	13 843 651,85	47 411 578,18
Nombre de titres	9 580,771	10 906,631	21 615,998	27 193,211	90 168,740
Valeur liquidative unitaire	512,41	511,23	508,92	509,08	525,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,54	-0,60	-0,98	-1,51	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,64	-0,59	-0,77	1,25	15,92
Part GROUPAMA MONETAIRE R en EUR					
Actif net				7 588 423,82	74 452 885,11
Nombre de titres				15 148,050	143 742,553
Valeur liquidative unitaire				500,95	517,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-0,04	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat				0,88	16,21

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 080124 FIX 0	EUR	25 000 000	24 967 274,40	0,71
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 130224 FIX 0	EUR	10 000 000	9 943 699,15	0,28
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 291223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 998 834,74	0,29
BARRY CAL ZCP 22-01-24	EUR	7 500 000	7 477 846,61	0,21
COFINIMMO SA 180124 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 998 673,54	0,34
KBC GROUPE SA 190924 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 578 270,64	0,42
KBC GROUPE SA 290724 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 275 249,55	0,84
KBC GROUPE SA 300824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 314 882,97	0,69
TOTAL BELGIQUE			132 554 731,60	3,78
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 290524 OIEST 0.32	EUR	20 000 000	20 495 829,18	0,59
TOTAL DANEMARK			20 495 829,18	0,59
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 13052	EUR	30 000 000	29 525 866,74	0,85
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 150524 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 679 250,82	0,56
BBVA ZCP 13-09-24	EUR	20 000 000	19 428 772,12	0,56
BBVA ZCP 19-08-24	EUR	20 000 000	19 478 803,57	0,55
BBVA ZCP 22-05-24	EUR	30 000 000	29 495 826,94	0,84
TOTAL ESPAGNE			117 608 520,19	3,36
FRANCE				
ALSTOM SA 290124 FIX 0.0	EUR	37 000 000	36 858 746,04	1,05
ALSTOM SA 290224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 924 617,63	0,29
ALSTOM SA 310124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 959 426,09	0,28
ALTEN SYSTEMES 110124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 984 078,07	0,29
ARVAL SERVICE LEASE SA 030124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 986 372,02	0,57
ARVAL SERVICE LEASE SA 190124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 949 966,75	0,57
BANQ F OIEST+0.33% 04-11-24	EUR	20 000 000	20 084 938,09	0,58
BANQUE PALATINE 270924 OIEST 0.35	EUR	20 000 000	20 227 339,66	0,58
BANQUE PALATINE 300924 OIEST 0.29	EUR	30 000 000	30 000 000,00	0,86
BPCE (ISSUER) 111024 OIEST 0.33	EUR	30 000 000	30 291 336,38	0,86
BPCE S.A. 020824 OIEST 0.34	EUR	60 000 000	61 074 928,97	1,74
BPCE S.A. 210824 OIEST 0.33	EUR	25 000 000	25 391 843,94	0,73
BPCE SA 050624 OIEST 0.32	EUR	40 000 000	40 952 422,48	1,17
BPCE SA 070624 OIEST 0.33	EUR	50 000 000	51 186 200,19	1,46
CA CONSUMER FINANCE 030124 OIEST 0.27	EUR	30 000 000	30 865 138,46	0,88
CA CONSUMER FINANCE 221124 OIEST 0.33	EUR	30 000 000	30 130 812,17	0,86
CA CONSUMER FINANCE 241024 OIEST 0.32	EUR	20 000 000	20 157 684,86	0,57
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 120324 FIX 0	EUR	12 000 000	11 895 414,02	0,34
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190124 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 966 077,09	0,37
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 260124 FIX 0	EUR	13 000 000	12 955 298,12	0,36
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 270224 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 963 731,65	0,14
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 280324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 945 384,28	0,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 290224 FIX 0	EUR	20 000 000	19 850 402,95	0,56
CREDIT MUTUEL ARKEA 050624 OISEST 0.33	EUR	25 000 000	25 599 456,68	0,73
CREDIT MUTUEL ARKEA 050924 OISEST 0.33	EUR	55 000 000	55 760 513,14	1,59
CREDIT MUTUEL ARKEA 290824 OISEST 0.33	EUR	40 000 000	40 585 429,07	1,16
ELIS SA EX HOLDELIS SA 060224 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 947 971,35	0,31
ELIS SA EX HOLDELIS SA 080124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 997 407,97	0,06
ELIS SA EX HOLDELIS SA 090124 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 994 346,03	0,11
ELIS SA EX HOLDELIS SA 110424 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 951 146,48	0,11
FORVIA 080424 OISEST 0.63	EUR	8 000 000	8 023 705,98	0,23
FORVIA 150124 OISEST 0.66	EUR	19 000 000	19 254 442,10	0,55
FORVIA 250124 OISEST 0.66	EUR	15 000 000	15 182 754,54	0,43
FORVIA 270324 OISEST 0.65	EUR	9 500 000	9 538 791,46	0,27
GRUPE EIFFAGE 210524 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 755 647,44	0,42
ILIAD SA 050224 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 976 002,07	0,14
ILIAD SA 070224 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 964 664,65	0,20
ILIAD SA 150124 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 975 737,95	0,31
ILIAD SA 170124 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 985 288,57	0,17
ILIAD SA 200224 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 899 799,14	0,43
ILIAD SA 280224 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 946 303,30	0,20
ITM ENTREPRISES 070224 FIX 0.0	EUR	26 000 000	25 875 997,08	0,74
ITM ENTREPRISES 090124 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 994 424,86	0,11
ITM ENTREPRISES 130324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 911 198,08	0,29
ITM ENTREPRISES 300124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 980 821,04	0,15
ITM ENTREPRISES 310124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 980 238,30	0,14
ITM ENTREPRISES ZCP 26-01-24	EUR	15 000 000	14 949 454,98	0,43
LAGARDERE SA 020224 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 977 877,16	0,14
LAGARDERE SA 070224 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 954 597,92	0,25
LAGARDERE SA 100124 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 993 631,83	0,11
LAGARDERE SA 150124 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 984 566,75	0,20
LAGARDERE SA 300124 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 906 777,89	0,65
LCL CREDIT LYONNAIS 231024 OISEST 0.32	EUR	30 000 000	30 236 644,72	0,86
PSA BANQUE FRANCE 060924 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 267 098,66	0,57
PSA BANQUE FRANCE 130324 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 871 815,80	0,43
PSA BANQUE FRANCE 290524 OISEST 0.435	EUR	15 000 000	15 381 035,26	0,44
RENAULT SA 120224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 893 119,80	0,57
RENAULT SA 130324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 911 847,03	0,28
RENAULT SA 290424 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 641 253,16	0,70
SOCIETE GENERALE SA 310524 OISEST 0.34	EUR	40 000 000	40 981 908,13	1,17
TELEPERFORMANCE SE 080124 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 992 409,04	0,17
VALEO SA 110324 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 733 251,34	0,85
VALEO SA 270224 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 860 495,69	0,53
VALEO SA 290224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 924 178,51	0,29
VICAT SA 110324 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 477 672,84	0,07
VICAT SA 170124 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 968 777,46	0,37
VICAT SA 180124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 975 278,45	0,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VICAT SA 250124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 966 355,13	0,28
VICAT SA 260124 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 989 545,57	0,09
VICAT SA 260124 FIX 0.0	EUR	4 200 000	4 185 403,05	0,12
VICAT SA 290224 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 962 009,09	0,14
TOTAL FRANCE			1 195 671 252,45	34,09
ITALIE				
UNICREDIT S.P.A. 181024 OISEST 0.32	EUR	15 000 000	15 127 959,92	0,43
TOTAL ITALIE			15 127 959,92	0,43
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL 290124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 963 391,80	0,28
ARCELORMITTAL 310124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 961 111,58	0,29
TOTAL LUXEMBOURG			19 924 503,38	0,57
PAYS-BAS				
ING BANK N.V. 310524 OISEST 0.39	EUR	20 000 000	20 497 146,85	0,58
ING BANK NEDERLAND NV 261124 OISEST 0.32	EUR	30 000 000	30 110 504,49	0,86
TOTAL PAYS-BAS			50 607 651,34	1,44
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 030924 OISEST 0.4	EUR	50 000 000	50 767 170,97	1,45
BARCLAYS BANK PLC 070224 OISEST 0.4	EUR	25 000 000	25 867 039,86	0,74
BARCLAYS BANK PLC 080824 OISEST 0.4	EUR	25 000 000	25 455 235,47	0,72
BARCLAYS BANK PLC 090724 OISEST 0.36	EUR	30 000 000	30 635 114,61	0,88
BARCLAYS BANK PLC 140824 OISEST 0.4	EUR	20 000 000	20 347 790,25	0,58
TOTAL ROYAUME-UNI			153 072 351,16	4,37
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 705 062 799,22	48,63
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CONTINENTAL AG 291223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 997 824,40	0,56
SANTANDER CONSUMER BANK AG 280824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 326 226,25	0,69
SANT CONS BANK ZCP 02-09-24	EUR	25 000 000	24 313 379,31	0,70
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 110124	EUR	8 000 000	7 987 114,26	0,23
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 310124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 803 753,38	1,42
TOTAL ALLEMAGNE			126 428 297,60	3,60
ESPAGNE				
BBVA ZCP 19-08-24	EUR	20 000 000	19 478 811,08	0,56
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 050724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 470 541,99	0,70
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 141124	EUR	30 000 000	28 966 912,55	0,83
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 150124	EUR	10 000 000	9 980 151,75	0,28
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 240524	EUR	25 000 000	24 586 850,28	0,70
Santander Consumer Finance S.A. 170924 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 422 868,34	0,55
Santander Consumer Finance S.A. 281024 F	EUR	25 000 000	24 179 826,36	0,69
Santander Consumer Finance S.A. 291024 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 177 402,46	0,69
TOTAL ESPAGNE			175 263 364,81	5,00
ETATS-UNIS				
NATIONAL GRID NORTH AMERICA 120124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 966 299,31	0,57
TOTAL ETATS-UNIS			19 966 299,31	0,57

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
ARABELLA FINAN 200224 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 847 512,95	0,71
ARABELLA FINAN 290124 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 860 300,72	1,14
INTE BANK IREL ZCP 23-05-24	EUR	50 000 000	49 171 590,37	1,41
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 060624 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 274 827,80	1,12
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 080824	EUR	20 000 000	19 503 593,69	0,55
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 270524	EUR	20 000 000	19 659 684,15	0,56
MATCHPOINT FINANCE PUBLIC LTD 010224 FIX	EUR	20 000 000	19 921 188,87	0,57
TOTAL IRLANDE			212 238 698,55	6,06
ITALIE				
SNAM SPA 100124 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 948 849,39	1,00
SNAM SPA 180124 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 929 322,40	0,85
SNAM SPA 190324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 908 117,37	0,28
SNAM SPA 190324 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 816 011,61	0,57
TOTAL ITALIE			94 602 300,77	2,70
PAYS-BAS				
EDP FINANCE BV 291223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 997 749,67	0,57
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 291223 FIX	EUR	30 500 000	30 496 523,74	0,87
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 291223 FIX	EUR	15 000 000	14 998 290,36	0,42
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 291223 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 998 746,21	0,31
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 310124 FIX	EUR	7 500 000	7 471 050,91	0,21
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 310124 FIX	EUR	52 000 000	51 806 717,77	1,48
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 310124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 904 281,53	0,71
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 100124 FIX 0.	EUR	2 000 000	1 997 120,37	0,06
NATWEST MARKETS N.V. 130924 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 585 481,50	0,42
TOTAL PAYS-BAS			177 255 962,06	5,05
ROYAUME-UNI				
LLOY B OISEST+0.33% 30-10-24	EUR	25 000 000	25 178 623,02	0,72
LLOY B OISEST+0.34% 11-10-24	EUR	20 000 000	20 192 638,96	0,58
LLOY B OISEST+0.41% 12-07-24	EUR	30 000 000	30 639 443,08	0,87
LLOYDS BANK CORPO 080824 OISEST 0.4	EUR	20 000 000	20 351 791,73	0,58
LLOYDS BANK CORPOR 100624 OISEST 0.37	EUR	30 000 000	30 701 869,06	0,87
LLOYDS BANK CORPOR 120624 OISEST 0.37	EUR	20 000 000	20 464 048,50	0,59
LLOYDS BANK CORPOR 240624 OISEST 0.39	EUR	25 000 000	25 555 300,55	0,73
SSE PLC. 190124 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 925 614,20	0,85
SSE PLC. 310124 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 846 194,98	1,14
UBS AG, LONDON BRANCH 071124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 161 326,23	0,69
UBS AG, LONDON BRANCH 251124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 294 954,78	0,55
UBS AG LONDON BRANCH 141124 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 418 292,20	0,46
UBS AG LONDON BRANCH 171024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 368 042,83	0,55
TOTAL ROYAUME-UNI			322 098 140,12	9,18
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB 050724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 593 543,85	0,56
TOTAL SUEDE			19 593 543,85	0,56
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 147 446 607,07	32,72
TOTAL Titres de créances			2 852 509 406,29	81,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	68 715,5349	160 085 894,50	4,56
TOTAL FRANCE			160 085 894,50	4,56
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			160 085 894,50	4,56
TOTAL Organismes de placement collectif			160 085 894,50	4,56
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/3.29	EUR	15 000 000	49 438,95	
OISEST/0.0/FIX/3.520	EUR	20 000 000	46 900,20	
OISEST/0.0/FIX/3.595	EUR	40 000 000	70 782,00	
OISEST/0.0/FIX/3.597	EUR	30 000 000	49 215,60	
OISEST/0.0/FIX/3.610	EUR	50 000 000	75 868,00	
OISEST/0.0/FIX/3.625	EUR	50 000 000	68 501,00	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.698	EUR	30 000 000	-85 786,20	
OISEST/0.0/FIX/3.713	EUR	25 000 000	-68 170,75	
OISEST/0.0/FIX/3.722	EUR	20 000 000	-70 641,60	
OISEST/0.0/FIX/3.745	EUR	17 000 000	-56 456,15	
OISEST/0.0/FIX/3.749	EUR	20 000 000	-4 545,80	
OISEST/0.0/FIX/3.755	EUR	25 000 000	-21 279,00	
OISEST/0.0/FIX/3.770	EUR	15 000 000	-26 577,30	
OISEST/0.0/FIX/3.772	EUR	8 000 000	1 571,52	
OISEST/0.0/FIX/3.774	EUR	25 000 000	-73 931,25	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.793	EUR	25 000 000	-77 553,25	
OISEST/0.0/FIX/3.801	EUR	10 000 000	1 441,20	
OISEST/0.0/FIX/3.805	EUR	25 000 000	-30 708,25	
OISEST/0.0/FIX/3.805	EUR	50 000 000	15 382,50	
OISEST/0.0/FIX/3.814	EUR	20 000 000	-34 008,20	
OISEST/0.0/FIX/3.836	EUR	25 000 000	-16 030,00	
OISEST/0.0/FIX/3.843	EUR	20 000 000	-28 552,40	
OISEST/0.0/FIX/3.848	EUR	15 000 000	-30 511,80	
OISEST/0.0/FIX/3.865	EUR	20 000 000	-67 112,00	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.870	EUR	4 000 000	6,00	
OISEST/0.0/FIX/3.872	EUR	25 000 000	-51 497,00	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.873	EUR	20 000 000	-20 160,60	
OISEST/0.0/FIX/3.873	EUR	15 000 000	-3 944,55	
OISEST/0.0/FIX/3.893	EUR	30 000 000	-42 620,70	
OISEST/0.0/FIX/3.899	EUR	30 000 000	-8 878,50	
OISEST/0.0/FIX/3.904	EUR	13 000 000	37,44	
OISEST/0.0/FIX/3.904	EUR	11 000 000	36,52	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.904	EUR	35 000 000	460,60	
OISEST/0.0/FIX/3.904	EUR	6 500 000	21,58	
OISEST/0.0/FIX/3.906	EUR	20 000 000	16,80	
OISEST/0.0/FIX/3.908	EUR	30 000 000	39,30	
OISEST/0.0/FIX/3.909	EUR	20 000 000	-54 664,80	
OISEST/0.0/FIX/3.910	EUR	6 000 000	36,90	
OISEST/0.0/FIX/3.911	EUR	4 000 000	9,88	
OISEST/0.0/FIX/3.912	EUR	7 500 000	-3,75	
OISEST/0.0/FIX/3.912	EUR	10 000 000	-5,00	
OISEST/0.0/FIX/3.914	EUR	11 000 000	121,11	
OISEST/0.0/FIX/3.914	EUR	5 000 000	-24,00	
OISEST/0.0/FIX/3.915	EUR	7 000 000	-29,12	
OISEST/0.0/FIX/3.915	EUR	11 000 000	-51,37	
OISEST/0.0/FIX/3.915	EUR	25 000 000	48,50	
OISEST/0.0/FIX/3.916	EUR	15 000 000	-9,00	
OISEST/0.0/FIX/3.916	EUR	19 000 000	-163,59	
OISEST/0.0/FIX/3.916	EUR	26 000 000	181,48	
OISEST/0.0/FIX/3.917	EUR	7 000 000	31,08	
OISEST/0.0/FIX/3.917	EUR	9 000 000	28,44	
OISEST/0.0/FIX/3.917	EUR	10 000 000	-147,30	
OISEST/0.0/FIX/3.917	EUR	20 000 000	-294,60	
OISEST/0.0/FIX/3.918	EUR	7 000 000	-114,66	
OISEST/0.0/FIX/3.919	EUR	5 000 000	4,90	
OISEST/0.0/FIX/3.919	EUR	5 000 000	1,55	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.920	EUR	10 000 000	-69,90	
OISEST/0.0/FIX/3.922	EUR	20 000 000	-145,20	
OISEST/0.0/FIX/3.922	EUR	30 000 000	-232,50	
OISEST/0.0/FIX/3.923	EUR	20 000 000	-41 568,20	
OISEST/0.0/FIX/3.923	EUR	20 000 000	-268,60	
OISEST/0.0/FIX/3.925	EUR	45 000 000	-691,20	
OISEST/0.0/FIX/3.927	EUR	4 000 000	-72,28	
OISEST/0.0/FIX/3.929	EUR	16 000 000	-425,76	
OISEST/0.0/FIX/3.929	EUR	20 000 000	-477,80	
OISEST/0.0/FIX/3.930	EUR	5 000 000	-460,15	
OISEST/0.0/FIX/3.930	EUR	10 000 000	-278,90	
OISEST/0.0/FIX/3.931	EUR	25 000 000	-695,75	
OISEST/0.0/FIX/3.931	EUR	11 000 000	-327,80	
OISEST/0.0/FIX/3.932	EUR	28 000 000	-929,32	
OISEST/0.0/FIX/3.935	EUR	10 000 000	-358,20	
OISEST/0.0/FIX/3.936	EUR	25 000 000	-8 202,75	
OISEST/0.0/FIX/3.942	EUR	10 000 000	-641,50	
OISEST/0.0/FIX/3.946	EUR	15 000 000	-1 043,25	
OISEST/0.0/FIX/3.947	EUR	37 000 000	-2 775,00	
TOTAL Swaps de taux			-553 953,50	-0,01
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-553 953,50	-0,01
TOTAL Instrument financier à terme			-553 953,50	-0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			500 001,99	0,01
Dettes			-122 165 222,63	-3,48
Comptes financiers			616 260 949,78	17,57
Actif net			3 506 637 076,43	100,00

Part GROUPAMA MONETAIRE ID	EUR	1 328,398	10 205,25
Part GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	15 196,975	219 720,06
Part GROUPAMA MONETAIRE M	EUR	30 315,794	1 060,03
Part GROUPAMA MONETAIRE N	EUR	90 168,740	525,81
Part GROUPAMA MONETAIRE R	EUR	143 742,553	517,96

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA MONETAIRE ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	410 953,21	EUR	309,36	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	16 631,54	EUR	12,52	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	427 584,75	EUR	321,88	EUR

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA MONETAIRE

Part IC (C - EUR) Code ISIN : FR0010582452

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 novembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Monétaire standard à valeur liquidative variable

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement du produit est celui de la dette obligataire émise par des émetteurs privés, publics et quasi publics des pays de l'OCDE. Les investissements du produit se limitent aux dettes de maturité maximale de 2 ans émises par des émetteurs jugés de haute qualité de crédit par le Comité Monétaire de Groupama AM. S'agissant d'un produit « ISR », l'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe) sur des critères ESG tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la formation des salariés, les relations fournisseurs, l'indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants. L'analyse ISR porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	3 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9933 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9934 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9947 €
	Rendement annuel moyen		-0,5 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9982 €
	Rendement annuel moyen		-0,2 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2023 et 2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	53 €
Incidence des coûts annuels*	0,5 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0% avant déduction des coûts et de -0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période de 3 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,10 % de la valeur de votre investissement par an.	10 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010582452/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010582452/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA MONETAIRE

Part ID (D - EUR) Code ISIN : FR0013153772

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 novembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Monétaire standard à valeur liquidative variable

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement du produit est celui de la dette obligataire émise par des émetteurs privés, publics et quasi publics des pays de l'OCDE. Les investissements du produit se limitent aux dettes de maturité maximale de 2 ans émises par des émetteurs jugés de haute qualité de crédit par le Comité Monétaire de Groupama AM. S'agissant d'un produit « ISR », l'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe) sur des critères ESG tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la formation des salariés, les relations fournisseurs, l'indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants. L'analyse ISR porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : Pour un investissement de :	3 mois 10 000 €
Scénarios			
			3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9933 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9934 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9947 €
	Rendement annuel moyen		-0,5 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9982 €
	Rendement annuel moyen		-0,2 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2023 et 2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	52 €
Incidence des coûts annuels*	0,5 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0% avant déduction des coûts et de -0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période de 3 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,10 % de la valeur de votre investissement par an.	10 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013153772/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013153772/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA MONETAIRE

Part M (C - EUR) Code ISIN : FR0010693069

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 novembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Monétaire standard à valeur liquidative variable

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement du produit est celui de la dette obligataire émise par des émetteurs privés, publics et quasi publics des pays de l'OCDE. Les investissements du produit se limitent aux dettes de maturité maximale de 2 ans émises par des émetteurs jugés de haute qualité de crédit par le Comité Monétaire de Groupama AM. S'agissant d'un produit « ISR », l'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe) sur des critères ESG tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la formation des salariés, les relations fournisseurs, l'indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants. L'analyse ISR porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	3 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9933 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9934 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9947 €
	Rendement annuel moyen		-0,5 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9982 €
	Rendement annuel moyen		-0,2 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2023 et 2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	53 €
Incidence des coûts annuels*	0,5 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,0% avant déduction des coûts et de -0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période de 3 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,10 % de la valeur de votre investissement par an.	10 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693069/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693069/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA MONETAIRE

Part N (C - EUR) Code ISIN : FR0010693085

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 novembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Monétaire standard à valeur liquidative variable

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement du produit est celui de la dette obligataire émise par des émetteurs privés, publics et quasi publics des pays de l'OCDE. Les investissements du produit se limitent aux dettes de maturité maximale de 2 ans émises par des émetteurs jugés de haute qualité de crédit par le Comité Monétaire de Groupama AM. S'agissant d'un produit « ISR », l'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe) sur des critères ESG tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la formation des salariés, les relations fournisseurs, l'indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants. L'analyse ISR porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	3 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9933 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9935 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9948 €
	Rendement annuel moyen		-0,5 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9982 €
	Rendement annuel moyen		-0,2 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2023 et 2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	52 €
Incidence des coûts annuels*	0,5 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,0% avant déduction des coûts et de -0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période de 3 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,08 % de la valeur de votre investissement par an.	8 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693085/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693085/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA MONETAIRE

Part R (C - EUR) Code ISIN : FR0013277753

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 novembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Monétaire standard à valeur liquidative variable

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement du produit est celui de la dette obligataire émise par des émetteurs privés, publics et quasi publics des pays de l'OCDE. Les investissements du produit se limitent aux dettes de maturité maximale de 2 ans émises par des émetteurs jugés de haute qualité de crédit par le Comité Monétaire de Groupama AM. S'agissant d'un produit « ISR », l'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe) sur des critères ESG tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la formation des salariés, les relations fournisseurs, l'indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants. L'analyse ISR porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	3 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9933 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9934 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9947 €
	Rendement annuel moyen		-0,5 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9981 €
	Rendement annuel moyen		-0,2 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2023 et 2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	53 €
Incidence des coûts annuels*	0,5 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,0% avant déduction des coûts et de -0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période de 3 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,08 % de la valeur de votre investissement par an.	8 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR001327753/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR001327753/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

Dénomination du produit : GROUPAMA
MONETAIRE - IC

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 62,61%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 33,46%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
12/2022 - 12/2023	Intensité carbone (t CO ²)	335	91,77	695,4	57,55
12/2022 - 12/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	91,49	97,08	94,37	98,52
12/2022 - 12/2023	Note ESG	78,93	96,73	60	100
12/2021 - 12/2022	Intensité carbone (t CO ²)	610	91,45	815,26	53,61
12/2021 - 12/2022	Politique en matière des droits de l'homme (%)	92,3	97,75	92,64	98,58
12/2021 - 12/2022	Note ESG	85,28	96,17	60	100

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

Répondent à un objectif environnemental ou social :

- Les entreprises dont les activités contribuent positivement ou très positivement à au moins un des 16 ODD (Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU) selon l'approche propriétaire développée par Groupama AM. Cette approche s'appuie sur les données de notre providers Moddy's.

Les entreprises sont analysées en fonction de la contribution positive de leurs activités à 16 des 17 ODD de l'ONU ; l'ODD Paix, justice et institutions efficaces n'étant pas applicable aux entreprises.

- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'NEUTRE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées est nul

- la contribution de l'entreprise à un ODD est 'POSITIVE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées se situe entre 1% et 5%

- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'TRES POSITIVE' si le CA des activités durables identifiées est strictement supérieur à 5%

- Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne qui s'appuie sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- La nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin pour les obligations vertes.

Part des investissements durables	33,46%
--	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables réalisés dans le portefeuille veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, au travers de :

- L'application des politiques ESG et d'exclusions et de Groupama AM : la liste des grands risques ESG, la politique Energie Fossiles (Charbon et EFNC), la politique d'exclusion des armes controversées. Ainsi toute entreprise figurant sur une de ces listes est considérée non conforme à l'exigence de DNSH.

- L'application d'exclusions sectorielles : les entreprises opérant dans les secteurs de l'alcool, des armes, des jeux d'argent, du tabac ou de la pornographie sont considérés non conformes à l'exigence de DNSH dès lors qu'elles réalisent plus de 5% de leur CA dans ces secteurs.

- La prise en compte des indicateurs d'incidences négatives dans le calcul de la note ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portant sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
19,61	0,0864



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	403 371,29			
		Émissions de GES de niveau 2	94 469,85			
		Émissions de GES de niveau 3	14 523 420			
		Émissions totales de GES	15 650 507			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	4 462,3			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	4 176,55			
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,51			
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie	49,47				

		renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,382			
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,1			
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	116,52			
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	9 109,15			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	19,61			
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0864			
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9,5			
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31,89			
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la	0			

	munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	vente d'armes controversées				
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	0,18

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	61,94



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2023 au 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	OPC	1.20%	France
NEUCP CNCA 20230120	BANKING	0.96%	France
20230123 1.9 - 23/01/23	BANKING	0.79%	France
NEUCP CNCA 20230124	BANKING	0.74%	France
20230125 1.9 - 25/01/23	BANKING	0.73%	France
NEUCP CNCA 20230126	BANKING	0.71%	France
20230127 1.9 - 27/01/23	BANKING	0.69%	France
NEUCP CNCA 20230330	BANKING	0.69%	France
20230331 2.9 - 31/03/23	BANKING	0.69%	France
NEUCP CNCA 20230206	BANKING	0.69%	France
20230207 1.9 - 07/02/23	BANKING	0.69%	France
NEUCP LBP 20230331 20230403	OWNED_NO_GUARANTEE	0.69%	France
2.87 - 03/04/23			
NEUCP CNCA 20230425	BANKING	0.54%	France
20230426 2.9 - 26/04/23	BANKING	0.53%	France
NEUCP CNCA 20230313	BANKING	0.53%	France
20230314 2.4 - 14/03/23	BANKING	0.51%	France
NEUCP CNCA 20230809	BANKING		
20230810 3.65 - 10/08/23	BANKING		

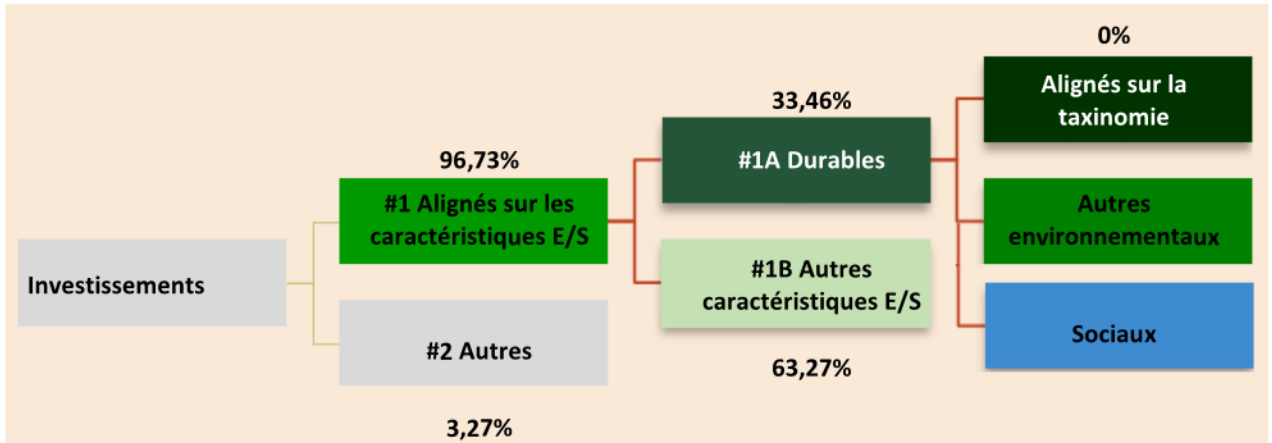
NEUCP VATFAL 20221017 20230117 1.72 - 17/01/23	ENERGY	0.48%	Suède
NEUCP LBP 20230706 20230707 3.39 - 07/07/23	OWNED_NO_GUARANTEE	0.48%	France
NEUCP CNCA 20230807 20230808 3.65 - 08/08/23	BANKING	0.47%	France
NEUCP VATFAL 20230119 20230220 2.2 - 20/02/23	ENERGY	0.46%	Suède
NEUCP CNCA 20230125 20230126 1.9 - 26/01/23	BANKING	0.46%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

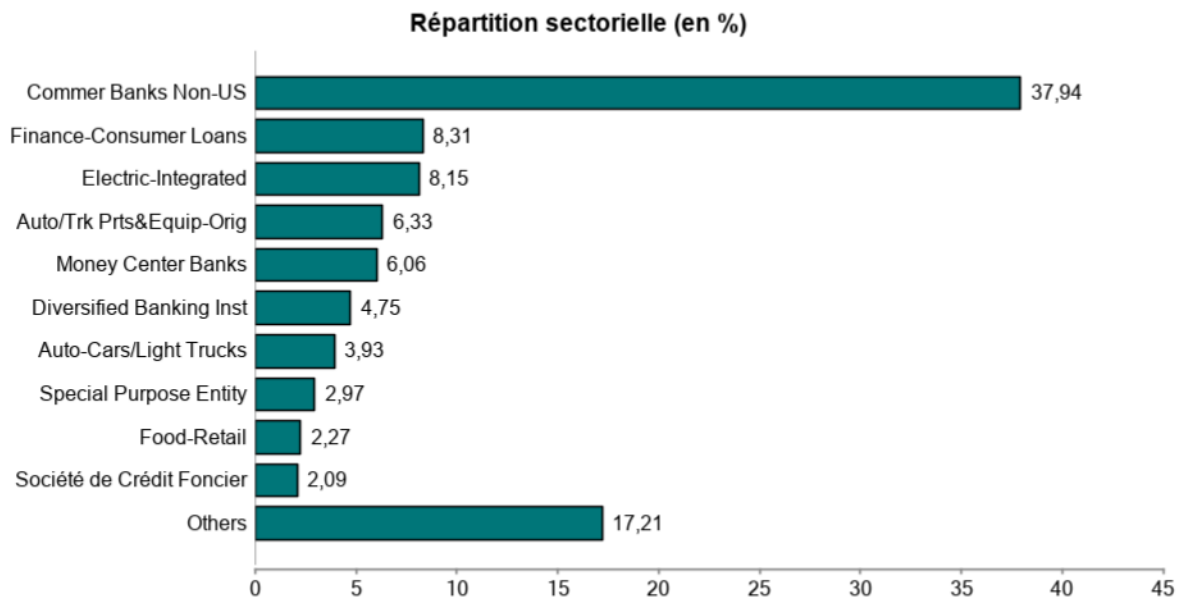
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

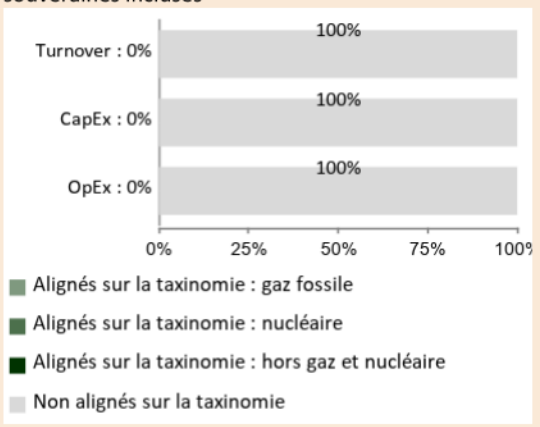
- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie** de l'UE ?**

Oui
 Nucléaire Gaz fossile
 Non

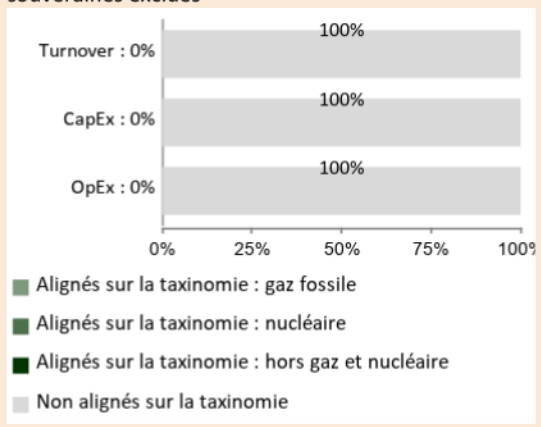
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 33,46% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
---	-----------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2023	0%
2022	0%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
---	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
---	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Groupama Monétaire applique une analyse extra-financière prenant en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance avec une approche « Best-in-universe ». En fin d'année, l'entreprise Lagardère est entrée dans notre liste des Grands Risques ESG (liste des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise). Nous excluons structurellement les entreprises appartenant au secteur du charbon (entreprises dont le chiffre d'affaires ou la part de production proviennent à plus de 10% du secteur du charbon). A fin décembre 2023 : - 97% de l'actif net de l'OPCVM est analysé d'un point de vue extra-financier (hors cash et OPC monétaires). A travers des investissements dans des sociétés mieux-disantes sur le volet extra-financier, la note ESG moyenne est de 79 contre 60 pour l'univers de référence. La sélection de sociétés appartenant à des secteurs moins polluants permet à l'OPCVM d'afficher une intensité carbone de 340 tCO² (hors cash et OPC monétaires) inférieure à celui de l'univers de référence (695 tCO²) avec un taux de couverture de 92% vs 58% pour son univers. 100% des entreprises couvertes du portefeuille ont mis en place une politique en matière des Droits de l'Homme contre 94% pour l'univers de référence. Le taux de couverture pour cet indicateur est de 97% pour l'OPCVM.

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable